

Direction de la Solidarité
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2007 00463

ARRETE

DSOL

du

25 JUIN 2007

**portant fixation du prix de journée 2007
de l'Accueil Familial « La Nichée » à ALGOLSHEIM**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45 ;

VU les propositions de l'établissement ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général en date du 17 décembre 2004 concernant les modalités de financement des maisons d'enfants à caractère social ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice budgétaire 2007, les dépenses et les recettes prévisionnelles de l'Accueil Familial « La Nichée » à ALGOLSHEIM sont autorisées comme suit :

Dépenses	
Groupe I :	36 100,00 €
Groupe II :	317 440,20 €
Groupe III :	4 772,40 €
Total groupes I + II + III :	358 312,60 €
Recettes :	
Groupe I :	358 312,60 €
Groupe II :	-
Groupe III :	-
Total groupes I + II + III :	358 312,60 €
Total dépenses nettes :	358 312,60 €

ARTICLE 2 :

Les Prix de Journée applicables à l'Accueil Familial « La Nichée » à ALGOLSHEIM sont fixés à compter du **1^{er} juillet 2007** à :

*Accueil familial : 32,81 €
Réservation Accueil Familial : 11,02 Euros
Indemnité d'attente : fixée selon modalités prévues au rapport*

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant la Commission Interrégionale de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat 25 JUIN 2007
	Publication - Notification le 5 JUIL 2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

La Sous-Directrice Adjointe
Personnes Agées - Personnes Handicapées
en charge de la Tarification

Sophie DINTINGER

LE PRÉSIDENT

(Signature)
Charles BUTTNER